

**Délibération n°2024-58**

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240625-58-2024-DE  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**Thème : RESSOURCES HUMAINES 3**

**Objet : Création d'un poste d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 juin 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 17    Pouvoirs : 6    Suffrages exprimés : 23**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. Christophe LOPEZ  
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER  
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW

**Absents excusés :**

Christian CHIAPELLA, Maryse BLANC, Didier DERUPTY, Stéphane DERRIVES, Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**11 communes sont donc représentées.**

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1 ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour le pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240625-58-2024-DE

**CONSIDERANT** que la communauté de communes souhaite maintenir les effectifs de son service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols dénommé « Urbanisme Réglementaire » ;

**ATTENDU** qu'il convient de créer un poste d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme et de procéder au recrutement de l'agent qui sera en charge du service sur une durée hebdomadaire de 35 heures ;

Il est demandé au conseil communautaire de créer un poste « d'instructeur des autorisations d'urbanisme » en référence au cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens – catégorie B ;

Les conditions d'emploi sont les suivantes :

- Rémunération : grille indiciaire des cadres d'emploi cités précédemment ;
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires ;
- Le poste peut être occupé par un agent contractuel.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver la création du poste d'instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 01 JUL. 2024